



Women's
International
Peace Centre
Amplifying Women's Voice and Power



PROMOUVOIR LES FEMMES, CONSTRUIRE LA PAIX: LES STRATÉGIES ET LES ENSEIGNEMENTS RÉGIONAUX.

Rapport de réflexion, 2021

PROMOUVOIR LES FEMMES, CONSTRUIRE LA PAIX:

LES STRATÉGIES ET LES ENSEIGNEMENTS RÉGIONAUX.

Rapport de réflexion, 2021



20-23 SEPTEMBRE 2021

HÔTEL AFRICANA, KAMPALA - OUGANDA

Table des matières

L'introduction	1
À propos du programme "Just Future"	3
La Méthodologie	4
L'Atelier d'échange, d'apprentissage et de réseautage	5
1^{re} JOURNEE – Lundi le 20 septembre 2021	6
La Séance 1 : Présentations et lancement de la séance.	6
La Séance 2 : Accueil et mot d'ouverture	7
La Séance 3 : Partage d'expériences sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés du renforcement de l'accès à la justice pour les victimes de violences sexuelles et sexistes en RDC	8
La Séance 4 : Prévention et réponse aux violences sexuelles et sexistes dans la région des Grands Lacs: Expérience du Groupe de travail intergouvernemental sur la réforme de la sécurité et la lutte contre les conflits (GIRLC-RTF) de 2014 à 2021	13
2^e JOURNEE – Mardi le 21 septembre 2021	16
Séance 1 : Sécurité centrée sur les personnes dans les contextes post-conflit de la région des Grands Lacs	16
Séance 2 : Le rôle de la société civile dans le contrôle démocratique du secteur de la sécurité	18
Séance 3 : Le Réseau pour la réforme du secteur de la sécurité et la justice (RRSSJ) et son rôle dans la réforme du secteur de la sécurité en RDC	21
Séance 4 : Construire des réseaux solides dans un espace civique en déclin.	24
Séance 5 : Partage d'expériences sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la collaboration avec le secteur de la sécurité pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes et les violences liées aux conflits.	27
Seance 6 : Plaidoyer pour le renforcement de la responsabilité des acteurs locaux de la justice et l'amélioration de la qualité des services offerts aux communautés.	29
3^e JOURNEE : Mercredi le 22 septembre 2021	30
Séance 1 : Accès à la justice par le biais des cliniques juridiques ; bonnes pratiques et enseignements tirés	30
Séance 2 : Justice transitionnelle et rôle de la société civile pour garantir la responsabilité au nom des personnes les plus exclues : le cas de l'Ouganda : progrès, défis et enseignements tirés	31
Séance 3 : Rôle des OSC dans le plaidoyer et la mise en oeuvre des mécanismes de justice transitionnelle	33
Séance 4 : Une approche multipartite pour la définition, la mise en oeuvre et le suivi d'un plan relatif à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies : stratégies de réussite et principaux enseignements	35
Seance 5 : Localisation de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies en partenariat avec les communautés, les groupes de femmes et les gouvernements locaux ; le cas des femmes médiatrices à Yumbe, Adjumani et Kotido	39
4^e JOURNEE – Jeudi le 23 septembre 2021	42
Séance 1 : La Santé mentale et bien-être psychosocial des acteurs du développement dans les pays touchés par un conflit : enseignements tirés de l'expérience d'une professionnelle de la santé mentale au sein du Refuge Law Project	42
Séance 2 : La Collecte de fonds pour une paix et une sécurité inclusive	44
Les Remarques finales	48

L'Introduction

L'Introduction



Ce rapport présente un compte rendu détaillé des délibérations du stage régional d'apprentissage et de réseautage de quatre jours qui s'est tenu du 20 au 23 septembre 2021 à l'Hôtel Africana de Kampala. Il offre un aperçu des tables rondes d'experts, des séances plénières et des espaces de réflexion organisés pendant le stage.

Organisé par le Women's International Peace Centre dans le cadre du programme "Just Future", cet échange visait à offrir un espace permettant aux partenaires de "Just Future" de différents pays d'échanger des enseignements et des

bonnes pratiques sur les stratégies relatives aux relations civilo-militaires, la création de réseaux dans des espaces civiques de plus en plus restreints, la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement de l'accès à la justice par le biais de cliniques juridiques et la promotion du programme Femmes, Paix et Sécurité dans la région des Grands Lacs, ainsi que la fourniture d'un soutien psychosocial aux travailleurs du développement.

Les objectifs spécifiques de l'Échange régional d'apprentissage et de réseautage étaient les suivants:



i.

Afin d'améliorer les connaissances et les compétences pratiques sur les relations civilo-militaires, le rôle des femmes dans les réformes du secteur de la sécurité, l'accès à la justice par le biais de cliniques juridiques et de la question des femmes, la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs.



ii.

Partager les connaissances et les expériences pratiques sur la création des réseaux dans un espace de plus en plus restreint afin d'améliorer l'efficacité de la résolution des problèmes nationaux.



iii.

Afin d'accroître l'exposition des participants à d'autres initiatives réussies et leur bien-être personnel.



iv.

Afin de renforcer le réseautage et l'apprentissage entre les partenaires de la Société Civile

Cet échange régional a réuni dix-sept (17) représentants des partenaires de mise en œuvre de Just Future : un (1) du Burundi (Bujumbura), sept (7) de la RDC (Kinshasa, Bukavu et Goma), cinq (5) du Soudan du Sud (Juba) et quatre (4) de Peace Centre en Ouganda. Neuf (9) des participants étaient des femmes et huit (8) étaient des hommes.

À propos du programme Just Future



Le programme Just Future vise à renforcer les capacités des principaux acteurs sur l'action collective afin de promouvoir des relations de pouvoir plus inclusives, constructives et légitimes. Le programme est mis en œuvre par deux OSC internationales (CORDAID et Search for Common Ground), trois OSC régionales en Afrique (ASSN, WANEP et le Peace Centre), trois partenaires de recherche (RVI, SIPRI et l'Institut Van Vollenhoven de l'Université de Leiden) et un partenaire de réseau mondial (CSPPS) les membres de l'Alliance Just Future collaborent avec 27 partenaires locaux de mise en œuvre (OSC nationales) dans 6 pays (L'Afghanistan, le Burundi, la RDC, le Mali, le Niger et le Soudan du Sud) afin d'atteindre les objectifs du programme.

L'une des principales stratégies d'intervention du programme « Just Future » repose sur l'apprentissage mutuel et le renforcement des capacités à différents niveaux : le consortium, les partenaires nationaux de la Société Civile et les autres parties prenantes. Cette stratégie a motivé la tenue de la rencontre régionale d'apprentissage.

La Méthodologie

Le stage d'apprentissage et d'échange a adopté une approche participative. Le partage d'expériences entre les participants était un aspect essentiel de la réunion. Chaque participant a eu l'occasion de discuter et de partager son expérience dans son pays respectif, en particulier les réussites, les difficultés rencontrées et les solutions mises en oeuvre au niveau national.

Des intervenants de renom ont également été invités à partager leur expertise sur divers sujets tels que la réforme du secteur de la sécurité, la justice transitionnelle, les violences sexuelles et sexistes dans les situations de conflit, ainsi que la sécurité centrée sur les personnes dans les contextes post-conflit. Ces intervenants provenaient d'institutions oeuvrant pour la paix et la sécurité, notamment la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (ICGLR) – Le Centre régional de formation, le Centre international pour la justice transitionnelle (ICTJ), le Centre régional pour la sécurité humaine, FIDA-Ouganda, l'Institut Africain du Leadership, le ministère du Genre, du Travail et du Développement Social et le Projet de droit des réfugiés.

Des tables rondes thématiques ont permis aux acteurs gouvernementaux et de la Société Civile de partager leurs progrès, leurs bonnes pratiques et les enseignements tirés de leurs efforts pour faciliter l'accès à la justice par le biais de cliniques juridiques pour renforcer les partenariats pour la mise en oeuvre du Programme Femmes, Paix et Sécurité (FPS) par la localisation des plans d'action nationaux, le développement des relations civilo-militaires et la création de réseaux dans un espace civique de plus en plus restreint.

Après chaque séance, des discussions plénières ont permis aux participants d'échanger ouvertement avec les intervenants, d'explorer les possibilités d'approfondir l'engagement et les collaborations, et de demander des clarifications au besoin. Le stage comprenait également une séance sur le bien-être psychosocial, les soins personnels et la sécurité.

Both English and French were used during the Le stage s'est déroulé en anglais et en français, avec des services de traduction et d'interprétation simultanée disponibles dans les deux langues.



**Le stage d'échange
d'apprentissage et de
réseautage.**

Le stage d'échange d'apprentissage et de réseautageWorkshop.

DAY 1 – Monday 20th, September 2021

Les présentations et l'introduction

Le stage a commencé à 9 h par une séance d'introduction animée par Esther Wasagali, de Peace Centre. Les participants se sont présentés, ont partagé leurs attentes et ont établi les règles de base du stage. Esther

a ensuite donné un aperçu du programme, soulignant son caractère participatif et l'intégration de séances de bien-être et de soins personnels. Elle a insisté sur l'importance du respect des consignes sanitaires liées à la COVID-19, telles que la distanciation physique, la désinfection des mains et le port du masque.



Un mot d'accueil et d'ouverture



E.D. of the Peace Centre, Helen Kezie-Nwoha.

Le discours d'accueil et d'ouverture était inclusif et sensible au genre. Il a été présenté par Helen Kezie-Nwoha, l'a

espaces pour les rendre plus inclusifs.

Helen a souligné la nécessité d'une participation active des femmes aux processus de consolidation et de maintien de la paix, notant que les femmes africaines ont la capacité d'apporter des contributions significatives et durables à la construction d'une paix durable. Elle a affirmé que le Peace Centre a investi massivement dans des processus de reconstruction et de paix sensibles au genre en Ouganda, en RDC, au Soudan du Sud et au Népal, en s'attachant à influencer les politiques de consolidation de la paix à tous les niveaux et à innover le plaidoyer pour la restructuration de la paix et de la sécurité en Afrique et en Asie. Elle a précisé que cela s'est fait grâce à des recherches fondées sur des données probantes, au développement du leadership et des compétences des femmes, à la mise en réseau, à la mobilisation et à la création de synergies.

directrice générale du Peace Centre. Helen Kezie-Nwoha a accueilli les participants au stage et les a félicités d'avoir bravé la pandémie pour participer à cet apprentissage et à cet échange. Helen a parlé brièvement du Peace Centre, expliquant que le Centre a été créé en 1974 sous le nom d'Isis-Women's International Cross Cultural Exchange (Isis-WICCE), qui servait alors de centre de ressources mondial pour les femmes défenseuses des droits de l'homme afin de documenter et de diffuser les expériences, les préoccupations et les idées des femmes pour mettre fin aux inégalités de genre.

Le Peace Centre a ensuite déménagé de Genève en Ouganda en 1994, se spécialisant dans les questions de femmes, de paix et de sécurité, et adoptant un modèle novateur, WEAVE, pour catalyser le pouvoir des femmes au service de la paix en intégrant la recherche, la documentation, la guérison holistique, la mobilisation et le plaidoyer. Le Centre travaille également avec des partenaires dans les contextes de conflit et avec des institutions régionales en Afrique et en Asie afin de garantir que les femmes contribuent activement aux processus et aux résultats de la consolidation de la paix, et transforment ces

Concernant le stage d'apprentissage et d'échange, Helen a souligné son importance pour offrir un espace sûr d'apprentissage expérientiel auprès de pairs sur les pratiques qui ont fonctionné dans leurs contextes respectifs. Elle a reconnu les défis auxquels sont confrontées les Organisations de la Société Civile dans la région des Grands Lacs en raison du rétrécissement de l'espace civique, aggravé par une réponse à la COVID-19 dépourvue de respect des droits de l'homme. Le rôle des OSC dans le contrôle démocratique est primordial dans la région des Grands Lacs. Elle a encouragé les partenaires de Just Future à partager leurs connaissances et leurs expériences pratiques sur la création de réseaux dans un espace restreint afin d'améliorer leur efficacité face aux enjeux nationaux.

En conclusion, elle a exhorté les participants et les autres défenseurs des droits de l'homme à privilégier le bien-être mental et personnel dans leur travail, malgré l'insécurité et la pandémie. Cela, a-t-elle affirmé, leur permettra de contribuer à la construction d'une paix et d'une démocratie durables.

Le partage d'expériences sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés du renforcement de l'accès à la justice pour les survivantes de violences sexuelles et sexistes en RDC.



Cette présentation a été faite par Generose Wenga de SOS IJM en RDC. SOS IJM est une organisation de défense des droits des femmes en RDC dont la vision est de construire une culture de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales en développant des actions qui mènent à des changements individuels, institutionnels et communautaires. La présentation a porté sur l'engagement de l'organisation à lutter contre l'impunité des auteurs de violences sexuelles et sexistes et à renforcer l'accès à la justice pour les survivantes et les victimes de ces violences. Les interventions mises en oeuvre par l'organisation comprennent: l'aide juridique aux survivantes par le biais de permanences juridiques, un soutien médical et psychosocial, ainsi que des activités de lobbying et de

plaidoyer pour la mise en oeuvre de lois relatives aux violences sexuelles et sexistes.

Generose a souligné que la RDC dispose de nombreuses lois efficaces visant à lutter contre les violences sexuelles et sexistes. Cependant, les incohérences entre les déclarations politiques et leur mise en oeuvre effective constituent un obstacle majeur à l'égalité des sexes dans ce pays. Malgré ces difficultés, elle a évoqué certains progrès accomplis pour rendre le système judiciaire plus sensible au genre, notamment grâce aux efforts de plaidoyer et de lobbying de SOS IJM et à ses collaborations et partenariats multisectoriels. Parmi les réalisations et les bonnes pratiques recensées par SOS IJM, on peut citer;

i

La création d'une unité de police spéciale pour les femmes et les enfants, chargée de traiter les cas de violence à l'égard des enfants et des femmes de manière sensible au genre et centrée sur les victimes.

ii

L'Introduction d'un département genre au sein des tribunaux afin de créer des institutions judiciaires et des processus décisionnels efficaces, responsables et sensibles au genre.

iii

La création de cliniques juridiques pour rapprocher les services juridiques des victimes dans les zones reculées. Les cliniques juridiques offrent également des services juridiques gratuits aux survivantes les plus démunies. Outre ces cliniques, l'organisation a adopté une approche multisectorielle pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes, en introduisant une offre de services holistique comprenant des cliniques juridiques, un soutien psychosocial et une aide médicale. Ces services sont tous dispensés dans un hôpital, ce qui a permis à un plus grand nombre de femmes d'obtenir la justice grâce à la confidentialité garantie qu'offre ce type de service.

iv

Parmi les autres initiatives positives, on peut citer : une ligne téléphonique gratuite pour signaler les violences sexuelles et sexistes, la nomination de magistrates et l'intégration accrue des femmes dans les forces de police, ainsi que des tribunaux mobiles rapprochant la justice des populations des zones reculées.



Generose a également présenté les difficultés rencontrées par SOS IJM dans ses efforts pour renforcer l'accès à la justice pour les victimes de violences sexuelles et sexistes. Parmi celles-ci;

i

Les faibles taux de versement des dommages et intérêts, parfois dus à la grande pauvreté des auteurs de ces violences. Elle a recommandé que le gouvernement alloue des fonds sociaux à ces réparations.

ii

La Longueur des procès pour les violences sexuelles. Cette longueur a un impact considérable sur les victimes et leurs familles, tant sur le plan psychologique que financier, alimentant une perte de confiance accrue dans le système judiciaire et incitant la plupart des victimes et leurs familles à privilégier un règlement à l'amiable. Ces procès sont en partie dus au nombre insuffisant de magistrats et à un manque de volonté politique..

iii

La clémentarité des peines infligées aux auteurs de violences. Ces derniers sont souvent relâchés dans les mêmes communautés que les victimes, au grand désarroi de ces dernières. De ce fait, un nombre d'entre elles préfèrent garder le silence pour se protéger des représailles de leurs agresseurs..

iv

Dans les cas de violence sexuelle en période de conflit, Generose a souligné que la recherche de la justice est souvent entravée par le manque de preuves, car, dans la plupart des cas, les victimes ne connaissent pas les auteurs.

v

La banalisation d'autres formes de violence sexuelle et sexiste demeure un obstacle à l'accès à la justice par les femmes. Elle a indiqué, par exemple, que l'exploitation sexuelle des filles et le harcèlement sexuel ne sont généralement pas considérés comme des actes graves ; seul le viol l'est. De plus, a-t-elle ajouté, la violence conjugale est souvent perçue comme une déclaration d'amour dans certaines communautés.

vi

Le manque de protection de la part du gouvernement pour les défenseurs des droits de l'homme travaillant sur des cas sensibles de violence sexuelle et sexiste les exposent à des représailles et à des violences de la part des auteurs, qui sont parfois des personnes en position de pouvoir.



Les points saillants de la séance plénière

La séance de partage d'expériences animée par Generose a été suivie de discussions plénières approfondies au cours desquelles les participants ont réagi à la présentation et ont partagé leurs propres expériences en matière de lutte contre les VBG dans leurs pays respectifs.

Jasper, du Soudan du Sud, a recommandé que pour remédier à la clémence des peines, les OSC en RDC plaident pour une modification spécifique des lois et politiques relatives aux VBG afin de clarifier le langage vague et ambigu du système pénal, qui permet aux tribunaux d'infliger des peines légères selon leur propre interprétation.

Winnie, de la RDC, a constaté que la pandémie de COVID-19 avait exacerbé les violences sexuelles et sexistes (VSS) dans le pays et a mis à rude épreuve le système judiciaire, entravant ainsi l'accès à la justice pour les victimes. Elle a également réaffirmé le niveau élevé d'impunité dont bénéficient les auteurs de VSS, soulignant que les normes culturelles influencent fortement les décisions de justice sur les violences sexuelles. Elle s'est en outre

inquiétée du fait que le financement des cliniques juridiques n'est pas durable, car il est lié à des projets à durée déterminée. À la fin de ces projets, les communautés se retrouvent donc sans services.

Évoquant les bonnes pratiques, Winnie a félicité les groupes multisectoriels de lutte contre les VSS en RDC pour le renforcement de la coordination et de la gestion communautaires des VSS. Elle a également révélé que la RDC avait récemment lancé une politique nationale de tolérance de zéro et une feuille de route pour lutter contre les VSS. Selon elle, cela représente une occasion cruciale d'intensifier les efforts de plaidoyer afin de combler les lacunes d'accès à la justice pour les femmes. Elle a conseillé aux Organisations de la Société Civile d'intensifier leurs efforts de plaidoyer pour que cette politique et cette feuille de route soient mises en oeuvre.

Bahati Rubango, de la RDC, a recommandé que SOS IJM et les autres OSC luttant contre les VBG s'attachent à établir des liens avec les ministères et les agences gouvernementaux compétents afin de faciliter la mise en oeuvre

effective de la législation et d'accroître les investissements dans la protection des droits des femmes et leur accès à la justice.

Manasseh, de la RDC, a souligné la nécessité de créer des réseaux pour gérer les VBG au sein des groupes marginalisés, notamment ceux vivant dans des zones reculées.

Elizabeth, d'Adjumani en Ouganda, a recommandé de travailler en étroite collaboration avec les chefs culturels et religieux, de renforcer leurs capacités et d'améliorer la prise en compte du genre au sein du système de justice informel, essentiel dans la lutte contre les VBG..



Joseph, du Soudan du Sud, a recommandé d'impliquer les hommes dans la promotion des droits des femmes et des filles. Il a souligné que la transformation des mentalités est essentielle dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Peter, du Soudan du Sud, a réaffirmé la nécessité de l'implication des hommes dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Il a cité l'exemple des Groupes Adam, mis en place par son organisation à Yambio, au Soudan du Sud, notamment dans les zones à risque. Ces groupes sont composés d'hommes modèles formés pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes et pour inciter d'autres hommes à y mettre fin. Il a indiqué que cette initiative a permis de transformer efficacement les mentalités masculines face à ces violences.

Pour compléter les actions menées par les OSC en RDC pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes, Emmanuel, de RDC, a souligné la création par le gouvernement d'un fonds commun d'aide aux victimes d'atrocités de masse.

Esther a partagé les bonnes pratiques en matière de lutte contre les violences

sexuelles et sexistes en Ouganda. Elle a noté que l'Ouganda a réalisé des progrès considérables dans l'adoption de lois relatives aux différentes formes de violences sexuelles et sexistes. Parmi ces lois figurent la loi sur les mutilations génitales féminines, la loi sur les violences sexistes et la loi sur la traite des personnes. Elle a également indiqué que des modèles novateurs de lutte contre les violences sexuelles et sexistes ont été adoptés par le gouvernement et CSOS en Ouganda, notamment l'approche SASA qui consiste à identifier des "hommes modèles" au sein des communautés, qui sont ensuite formés et sensibilisés afin d'inciter leurs pairs et collègues à mettre fin aux violences sexuelles et sexistes; la création de tribunaux spécialisés pour traiter les cas de violences sexuelles et sexistes et de centres d'accueil pour les victimes ; et la formation et l'équipement de la police ougandaise en matière de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, mis en place par le gouvernement. Elle a précisé que des lignes téléphoniques gratuites ont également été mises en place dans tous les districts du pays afin de faciliter le signalement des violences sexuelles et sexistes.

La Prévention et la réponse aux VBG dans la région des Grands Lacs : Expérience du CIRGL-RTF (2014-2021)

M. Victor Mugaruka, directeur régional par intérim du CIRGL-RTF, a réaffirmé l'engagement du CIRGL dans la lutte contre les VBG. Il a présenté plusieurs déclarations adoptées par l'institution depuis 2006, notamment la Déclaration de Goma sur l'éradication des violences sexuelles et la fin de l'impunité dans la région des Grands Lacs, la Déclaration des chefs d'État du CIRGL sur les VBG et la Déclaration de Kampala du CIRGL sur les VBG, qui a notamment élargi le champ d'application de la lutte contre les VBG aux jeunes, aux personnes handicapées et aux hommes.

Ces cadres politiques et juridiques régionaux obligent les États membres à prendre des mesures spécifiques pour lutter contre les VBG. Par exemple, le Protocole de la CIRGL sur les VBG oblige les États membres à établir un mécanisme régional d'assistance juridique, médicale, matérielle et sociale, incluant le soutien psychologique et l'indemnisation, aux femmes et aux enfants victimes et survivants de violences sexuelles dans la région des Grands Lacs.



Mr. Victor Mugaruka , Regional Director, ICGLR-RTF

Le protocole enjoint également aux États membres de veiller à ce que les victimes et les survivants de violences sexuelles soient indemnisés par les auteurs de ces violences.

Il les oblige aussi à mettre en place un dispositif régional spécialisé pour la formation et la sensibilisation des magistrats, des forces de police, des travailleurs sociaux, des médecins et des autres personnes chargées de traiter les cas de violences sexuelles dans la région des Grands Lacs.

M. Victor Mugaruka, Directeur régional du RTF de la CIRGL, a ajouté que le mandat du RTF est de renforcer les capacités des acteurs concernés au sein des États membres de la CIRGL afin qu'ils puissent honorer ces obligations. L'institution y parvient grâce à des actions de sensibilisation, de formation, de recherche, d'accompagnement et de mentorat. Il a souligné certaines bonnes pratiques et réalisations enregistrées au fil des ans, notamment;

i

La constitution d'un ensemble de 169 formateurs experts qui forment d'autres professionnels à la prise en charge efficace des cas de violences sexuelles et sexistes. Au total, a-t-il précisé, le RTF compte 344 formateurs professionnels dans la région, avec au moins 10 formateurs par pays. Au niveau sectoriel, le ICGLR-RTF a formé 50 magistrats, 97 policiers, 85 travailleurs psychosociaux et 57 médecins, dont 150 femmes et 194 hommes; 57 professionnels des médias ont également été formés.

ii

La production de supports d'information et de formation, tels que des manuels de formation sur le modèle socio-écologique des violences sexuelles et sexistes, qui sert de base à tous les programmes de formation adaptés aux besoins spécifiques des États membres. Le manuel, a-t-il précisé, est un document évolutif et adaptable à des différents contextes de formation.

iii

Le garantir aux victimes l'accès à des services complets et de qualité, notamment des soins médicaux, des soins de santé sexuelle et reproductive, un soutien psychosocial, des conseils juridiques et une aide à la subsistance.

iv

La formation médico-légale et sensibilisation des policiers à l'utilisation de la contraception d'urgence dans le cadre de la prise en charge des violences sexuelles et sexistes et à la prise en charge globale des victimes/survivantes de ces violences dans la région.



Il a conclu en soulignant les défis rencontrés par le ICGLR dans la mise en oeuvre de son mandat de lutte contre les VSS. Ces défis incluent : la difficulté d'identifier et de poursuivre les auteurs, principalement dans les contextes de conflit ; la difficulté d'identifier les victimes et d'accéder à elles, car beaucoup choisissent le silence pour éviter la stigmatisation associée aux VSS et au signalement du crime ; l'insuffisance des soins aux victimes ; et les ressources limitées pour la réadaptation et la réinsertion des survivants. Le manque de volonté politique pour mettre en oeuvre les lois et les politiques existantes de VSS, la persistance de l'insécurité et de l'instabilité dans certains États membres, la méconnaissance des lois et politiques existantes et le nombre limité de professionnels bien formés et qualifiés ont été identifiés comme des obstacles majeurs à la lutte contre les VSS dans la région des Grands Lacs.



Les points saillants de la session plénière

Lors de la session plénière, les participants ont exprimé leurs préoccupations quant à l'absence de sanctions en cas de non-respect des politiques régionales de la CIRGL par les États membres. Certains participants ont estimé que cette absence favorisait l'impunité et laissait place à la négligence des États parties dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. D'autres participants ont également déploré ce qu'ils considéraient comme une prise de contrôle par la CIRGL du rôle des Organisations de la Société Civile dans la mise en oeuvre d'activités de terrain.

Victor a répondu à cette dernière préoccupation en affirmant que, idéalement, le rôle du mécanisme de la CIRGL est de soutenir la Société Civile en renforçant ses capacités organisationnelles pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes, et non de mettre en oeuvre des activités spécifiques. Il a affirmé que le mécanisme s'engageait à renforcer la collaboration avec les États parties afin de garantir le respect de leurs obligations à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

La première journée s'est terminée par une pause santé à l'issue de la session plénière

La Sécurité centrée sur les personnes dans les contextes post-conflit de la région des Grands Lacs

La deuxième journée a commencé par un retour sur les réflexions de la première journée, suivi d'une présentation de Nathan Byamukama, directeur général du Centre régional pour la Sécurité Humaine – Région des Grands Lacs (RC4HS-GLR).

M. Byamukama a souligné l'importance de privilégier la sécurité centrée sur les personnes dans la reconstruction post-conflit. Il a expliqué la différence entre la sécurité centrée sur les personnes et la sécurité nationale,

en précisant que la sécurité centrée sur les personnes se concentre sur les populations, tandis que la sécurité nationale vise la protection de l'État et de ses institutions. M. Byamukama a également noté que la sécurité centrée sur les personnes (la sécurité humaine) et la sécurité nationale ne sont pas incompatibles et peuvent se compléter. En résumé, la présentation de M. Byamukama a souligné l'importance de prendre en compte la sécurité humaine en plus des mesures traditionnelles de sécurité de l'État.

SN	La sécurité nationale	La sécurité humaine
1	Se concentre sur la protection du territoire	Se concentre sur la protection de l'intégrité des personnes/ l'intégrité individuelle
2.	Son but est d'assurer la survie de l'État par l'usage de la force (militaire, économique, diplomatique, etc.) ;	Il s'agit de la sécurité dans les domaines non étatiques/militaires. L'accent est mis sur la dimension non militaire de la sécurité
3.	Les menaces comprennent le terrorisme, l'espionnage commandité par des puissances étrangères, la prolifération des armes, l'espionnage économique et le renseignement étranger;	Les principales menaces sont la pauvreté, la violence ethnique, la mortalité infantile, le changement climatique/la dégradation de l'environnement, les maladies et l'ignorance.
4.	Les institutions étatiques telles que l'armée et la police sont censées à protéger les citoyens contre les menaces	Les citoyens sont censés être habilités à prendre des décisions éclairées et à agir pour leur propre compte, et à assurer leur sécurité et celle des autres -
5.	La sécurité est toujours une approche descendante, la sécurité étant à la tête du processus de la sécurisation par la militarisation, regroupant les agences de sécurité d'un pays	La sécurisation n'est pas nécessairement synonyme de la militarisation. Une réponse plus intégrée des communautés – une approche ascendante qui rassemble les agendas de ceux qui traitent de la sécurité, du développement et des droits de l'homme – y compris la Société Civile et les partenaires au développement

L'illustration de Nathan montrant les différences entre la sécurité nationale et la sécurité centrée sur les personnes.

Nathan a affirmé que la contribution de la Société Civile est essentielle à la réalisation d'une sécurité centrée sur les personnes. Il a conseillé aux OSC de travailler étroitement avec les gouvernements pour soutenir la mise en oeuvre des engagements pris en faveur de la promotion des droits de l'homme, du développement durable et de la sécurité humaine. Il a expliqué que les contributions des OSC pourraient se traduire par la recherche et le plaidoyer fondé sur des données probantes en faveur de la bonne gouvernance et des droits de l'homme ; l'alerte précoce et l'analyse des conflits pour atténuer la violence ; la diplomatie parallèle (où les OSC facilitent la communication et le dialogue officiels entre les groupes armés ou leurs opposants pendant et/ou après un conflit armé) ; la facilitation et la médiation ; le renforcement de la cohésion sociale, la promotion d'un journalisme sensible aux conflits, le renforcement des capacités et l'éducation, la résistance civile, la guérison et

le soutien des traumatismes psychosociaux, le renforcement de la justice transitionnelle et le plaidoyer pour une réforme du secteur de la sécurité.

En conclusion, Nathan a estimé que pour qu'une stabilité et un développement durable puissent se produire, les personnes doivent être au coeur de la sécurité. Il a également réaffirmé la nécessité pour les OSC de montrer l'exemple en aidant les gouvernements à concrétiser leurs engagements pris dans le cadre des instruments régionaux et internationaux. Il a souligné l'importance du partage des meilleures pratiques, insistant sur le fait que l'effort collectif de l'État et de la Société Civile, en collaboration avec les populations sur le terrain, peut permettre aux progrès considérables vers une société libérée de la peur, du besoin et de l'indignité.



Le rôle de la Société Civile dans le contrôle démocratique du secteur de la sécurité.

La deuxième séance de la deuxième journée a été animée par l'honorable David Pulkol, directeur général de Africa Leadership Institute. Sa présentation a exposé comment la Société Civile peut participer à la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et les défis auxquels elle est confrontée sur la gouvernance du secteur de la sécurité (GSS). et a formulé des recommandations concrètes pour renforcer le rôle de la Société Civile dans la gouvernance du secteur de la sécurité.

Concernant le rôle de la Société Civile dans la gouvernance et le contrôle démocratiques du secteur de la sécurité, M. Pulkol a estimé que le concept de bonne gouvernance repose sur la légitimité, la responsabilité et la transparence, qu'il a qualifiées de pierres angulaires de toute véritable démocratie. Il a souligné la nécessité pour les institutions gouvernementales de rendre des comptes aux autorités civiles et aux citoyens par le biais de mécanismes de contrôle et de surveillance efficaces, notant qu'une Société Civile forte et dynamique est l'un des indicateurs d'une bonne gouvernance. M. Pulkol a présenté les moyens par lesquels la Société Civile peut contribuer au contrôle



Hon. David Pulkol, ED of the Africa Leadership Institute

démocratique du secteur de la sécurité. Ces moyens incluent: la recherche, qui est la base de l'action, la diffusion de points de vue alternatifs et indépendants, l'approfondissement de la compréhension du secteur de la sécurité, la sensibilisation par les médias, le plaidoyer et le suivi des mécanismes de contrôle démocratique, de la compétence, des violations des droits de l'homme. du personnel du secteur de la sécurité et de la population en général, ainsi que l'analyse budgétaire et le renforcement de la crédibilité organisationnelle. Il a ajouté que les processus d'élaboration des politiques

et de planification des réformes offrent également à la Société Civile des opportunités de participer à la réforme du secteur de la sécurité (RSS). À cet égard, a-t-il déclaré, les OSC peuvent communiquer les besoins de sécurité exprimés par les populations afin qu'ils soient prises en compte par les décideurs lors de l'élaboration des politiques de sécurité, ce qui permet d'obtenir des politiques plus pertinentes et mieux adaptées aux besoins réels et aux préoccupations des femmes, des hommes, des filles et des garçons, faisant des OSC un maillon précieux de la chaîne de gouvernance.

L'honorable Pulkol a également indiqué que les OSC peuvent contribuer à la RSS en renforçant les capacités des institutions de sécurité, par exemple en dispensant des formations qui améliorent l'efficacité et la qualité des services fournis par ces institutions. Il a également suggéré que les OSC peuvent combler les lacunes de la chaîne institutionnelle en offrant des services qui ne sont pas fournis par les institutions existantes. Il a cité l'exemple des cliniques juridiques mises en place par des organisations de femmes telles que FIDA, qui

constituent un complément précieux au travail de la police et du système judiciaire en facilitant l'accès à la protection institutionnelle et aux mécanismes de justice pour les femmes, les filles, les garçons et les hommes victimes de violences sexistes.

Il a conseillé aux OSC qu'après la mise en œuvre il fallait faire entendre leur voix dans le cadre du suivi et de l'évaluation des politiques publiques, notamment celles relatives à Just Future, et des services qui en découlent. Selon lui, cela pourrait permettre de mieux mesurer

les effets des projets de réforme du secteur de la sécurité (RSS) et de les remanier ou de les reformuler si nécessaire.

Il a souligné qu'en tant que groupes de citoyens, c'est-à-dire contribuables, les OSC sont en droit d'exiger des comptes des gouvernements quant à la performance opérationnelle et financière des politiques de sécurité.

Il a souligné certains des défis auxquels la Société Civile est confrontée dans la gouvernance du secteur de la sécurité (GSS). Ces défis incluent:-

i

La tradition du secret qui entoure le secteur de la sécurité, rendant difficile toute tentative de réglementation ou d'information du public sur ses politiques et ses activités;

ii

La priorité accordée aux préoccupations de sécurité nationale par rapport aux libertés civiles et aux droits de l'homme, ce qui réduit les possibilités d'exiger des comptes du secteur de la sécurité;

iii

Le manque réel ou supposé de capacités des OSC et/ou leur faible connaissance de leur contribution potentielle constitue également un obstacle majeur à leur participation aux questions liées au secteur de la sécurité;

iv

Le manque de confiance et/ou de transparence entre les OSC et le secteur de la sécurité peut rendre difficile l'accès des OSC aux décideurs clés et leur capacité à influencer les politiques et les programmes de sécurité et de justice. Le manque de confiance ou de coopération entre les OSC elles-mêmes peut également constituer un frein.

v

Le manque d'indépendance des OSC, du fait de leur financement ou de leur cooptation par des éléments du secteur de la sécurité, constitue un autre obstacle..

vi

Le soutien limité des donateurs à la transparence et à la responsabilité démocratique du secteur de la sécurité, au profit de l'assistance technique et de l'efficacité au sein du secteur, exclut toute priorité accordée au renforcement du contrôle de la société Civile.

v

Une Société Civile fragmentée, les organisations peinant à collaborer ou à plaider collectivement sur les questions liées au contrôle du secteur de la sécurité.

Il a souligné la nécessité d'une participation active du public au contrôle de la sécurité, en utilisant les OSC comme plateforme potentielle de débat. Il a exhorté la Société Civile à s'engager dans des activités telles que l'établissement de normes et de standards pour orienter l'action gouvernementale et la fourniture de protection et d'informations pertinentes. Il a également conseillé à CSOS de négocier sa participation aux questions de gouvernance régionale par le biais des cadres politiques régionaux existants.

En conclusion, l'honorable Pulkol a déclaré que les efforts déployés par les gouvernements et la communauté internationale pour renforcer la

démocratie et la sécurité humaine dépendent fortement de l'implication et du dialogue avec les citoyens qui s'organisent la justice et la paix, les organisations non gouvernementales bien établies ou les alliances communautaires. Il a souligné qu'il reste beaucoup à faire, étant donné que la torture et les violations des droits de l'homme fondamentaux demeurent répandues. Il a affirmé qu'aucun pays, riche ou pauvre, stable ou fragile, n'est à l'abri des malversations dans le secteur de la sécurité, ce qui signifie qu'une surveillance efficace et indépendante reste une priorité partout.



Le Réseau pour la réforme du secteur de la sécurité et la justice (RRSSJ) et son rôle dans la réforme du secteur de la sécurité en RDC

La présentation a été faite par Emmanuel Kabengele, représentant le RRSSJ, RDC. Le RRSSJ est un consortium de 189 organisations de la Société Civile actives en RDC, axées sur la réforme du secteur de la sécurité (la police, l'armée et les services de renseignement) et la justice.

Dans sa présentation, Emmanuel a reconnu le rôle essentiel de la Société Civile dans la réforme du secteur de la sécurité. Il a réfuté la tendance à considérer le secteur de la sécurité ou la défense comme un domaine statique, déconnecté des enjeux politiques nationaux et internationaux. Il a souligné que la Société Civile sert de relais entre la population et les services de sécurité pour que leurs besoins réels de la sécurité soient transmis aux acteurs concernés. Il a ajouté que la Société civile a la capacité de construire un discours constructif afin de faire évoluer la perception des civils à l'égard de l'armée et de la police.

Il a partagé des exemples d'interventions adoptées par le RRSSJ pour faire progresser la réforme du secteur de la sécurité (RSS). Celles-ci comprennent: le suivi de la mise en oeuvre



Emmanuel Kabengele

des politiques nationales relatives à la réforme du secteur de la sécurité et à la justice, telles que définies par Emmanuel Kabengele; la production d'analyses indépendantes et la collecte de données sur l'état de la mise en oeuvre des politiques nationales de sécurité; la réalisation d'activités de réconciliation civilo-militaire et de renforcement des liens communautaires avec la police nationale; la mobilisation des communautés locales par le biais d'initiatives communautaires afin de garantir leur appropriation de la RSS ; et le plaidoyer

et la mobilisation des communautés de base pour soutenir des réformes transformatrices du secteur de la sécurité et de la justice aux niveaux national, régional et international.

Il a également indiqué que le RRSSJ collabore avec les ministères techniques du gouvernement, tels que les ministères de l'Intérieur et de la Défense, ainsi qu'avec les commissions parlementaires de la Défense et de la Sécurité, afin de dégager un consensus sur les priorités de réforme du secteur de la sécurité.



Les points saillants de la séance plénière

La séance plénière qui a suivi la présentation de David Byaruhanga et d'Emmanuel a été marquée par des échanges passionnés et le partage d'expériences sur les initiatives qui ont fonctionné dans les pays respectifs des participants, ainsi que par des recommandations sur la manière de renforcer la réforme du secteur de la sécurité dans la région des Grands Lacs.

Rubango, de la RDC, a exprimé son inquiétude quant à la sécurisation de la COVID-19 en Ouganda, qui a favorisé les violations des droits de l'homme. Il a partagé les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience de la RDC à cet égard, où CSOS a utilisé un plaidoyer fondé sur des données probantes pour appeler à une réponse à la COVID-19 respectueuse des droits de l'homme. L'un des principaux résultats de ces efforts de plaidoyer a été la réouverture des écoles à la suite de campagnes qui ont souligné l'impact des fermetures d'écoles sur les adolescentes.

Mukeba, également de la RDC, a partagé son expérience de l'utilisation de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies dans le cadre du plaidoyer pour la réforme du secteur de la sécurité. Son organisation a notamment plaidé pour un assouplissement des critères de recrutement dans la police afin de permettre à davantage de femmes d'y accéder. Elle a également plaidé pour l'intégration de policières dans les unités de patrouille afin de réduire les violences sexuelles lors des patrouilles nocturnes. Il a également indiqué qu'ils plaident pour une véritable inclusion des femmes dans la prise de décision au sein des forces de police afin de garantir des politiques et des programmes policiers sensibles au genre. Grâce à leur

plaidoyer, une unité de protection des femmes et des enfants a été créée au sein de la police dans plusieurs provinces de la RDC pour répondre aux besoins spécifiques de sécurité des femmes et des enfants.

Générose a déploré la militarisation croissante des structures de pouvoir et de direction en RDC. Elle a constaté que le gouvernement ne manifestait aucun intérêt pour le partage du pouvoir avec la Société Civile. Elle a posé la question suivante : comment la Société Civile peut-elle oeuvrer pour contrôler et demander des comptes aux gouvernements militarisés?

En réponse, l'honorable David Pulkol a souligné que les acteurs étatiques ne sont pas homogènes. Il a conseillé aux OSC de réaliser des cartographies des parties prenantes afin d'identifier les facilitateurs et les obstacles à la réforme de la sécurité, ajoutant que des collaborations devraient être établies entre la Société Civile et les acteurs de la réforme au sein du gouvernement. Il a également réaffirmé la nécessité pour les OSC de travailler étroitement avec les

citoyens en renforçant leurs connaissances afin de plaider collectivement en faveur de réformes du secteur de la sécurité. Selon lui, cette approche permettra de réduire les réactions négatives auxquelles les OSC pourraient être confrontées si elles menaient leurs travaux de manière isolée. Il a par ailleurs conseillé aux OSC d'adopter des approches respectueuses des conflits dans leur plaidoyer pour la réforme du secteur de la sécurité, plutôt que de passer à l'offensive. Il a encouragé le dialogue et la recherche d'un terrain d'entente avec le gouvernement sur la voie à suivre. Il a suggéré les tables rondes, le plaidoyer fondé sur des données probantes et la diplomatie parallèle (ou le lobbying auprès des diplomates) comme les approches les plus efficaces pour favoriser les liens de réforme du secteur de la sécurité..



Construire des réseaux solides dans un espace civique restreint.

Cette présentation a été animée par Sheila Muwanga de la Fondation pour les Initiatives de droits de l'homme. Elle a proposé une approche en six (6) étapes pour construire un réseau dans des espaces civiques restrictifs et en déclin. Les étapes présentées par Sheila sont détaillées ci-dessous:

i

Identifier les buts et objectifs du réseau. Sheila a souligné que les réseaux devraient réfléchir au changement qu'ils souhaitent voir ou susciter, et adopter en conséquence les priorités et actions stratégiques susceptibles de contribuer à ce changement. Elle a conseillé aux réseaux de se fixer des objectifs réalistes, fondés sur un délai raisonnable, en identifiant de petites étapes vers l'objectif global, plutôt que des étapes trop ambitieuses qui sont toujours vouées à l'échec dans le contexte d'un espace civique restreint. Elle a également insisté sur la nécessité d'analyser les risques et d'être réaliste dans la définition des buts et des objectifs, en notant que, dans un espace civique contraint, il convient de privilégier la qualité des résultats plutôt que la quantité. Elle a également suggéré d'identifier un problème moins sensible afin d'atténuer les réactions négatives, et de se concentrer sur les actions les plus faciles à mettre en œuvre.

ii

Définir les parties prenantes, les cibles et les demandes. Elle a conseillé aux réseaux d'identifier les alliés susceptibles de les soutenir dans la réalisation de leurs objectifs. Selon elle, cela implique une analyse des parties prenantes et une collaboration avec la diaspora afin de réduire les risques pour les communautés du pays qui seraient ciblées par leurs actions de plaidoyer.

iii

Élaborer une stratégie pour créer un cadre fondamental permettant de prendre des décisions concernant les buts, les objectifs, les cibles, les demandes et la communication d'une campagne. Elle a indiqué que ce cadre devrait tenir compte du contexte politique local et contribuer à minimiser les risques. Elle a ajouté qu'une stratégie clairement définie peut aider un réseau à répondre aux défis imprévus qui surgissent dans des contextes politiques restrictifs et en constante évolution. Elle a suggéré des stratégies d'atténuation des risques, telles que l'utilisation de plateformes numériques et l'intégration du bien-être et du soutien psychosocial dans les programmes et les activités du réseau.

iv

Élaborer un message qui incitera les gens à rejoindre votre réseau. Elle a souligné que les réseaux efficaces communiquent clairement avec différents publics. Pour garantir l'efficacité des messages, elle a insisté sur la nécessité pour les chaînes de télévision de définir clairement leur message (les objectifs et les demandes) et leur public cible. En effet, le public est souvent plus réceptif aux histoires qui mettent en scène des personnes qui lui ressemblent ou des problèmes qui le touchent. Elle a toutefois souligné que, parfois, les données et les chiffres bruts ne suffisent pas à émouvoir le public. Pour y remédier, elle a suggéré que les chaînes de télévision présentent les faits avec une approche plus émotionnelle, par exemple en racontant une histoire personnelle. Elle a conclu que plus une chaîne de télévision parvient à adapter son message de plaidoyer à son public cible, plus elle a de chances de réussir.

v

Choisir des tactiques et des stratégies de campagne pour garantir l'efficacité de la communication du réseau. Ces tactiques doivent s'adapter aux risques de votre environnement et refléter les opportunités, les défis et les risques propres au contexte du réseau.

vi

Mettre en oeuvre et évaluer. Elle a souligné que la réussite des efforts de réseautage exige une planification, une évaluation et une révision continues afin de relever les nouveaux défis susceptibles de survenir au cours de la campagne.



Sheila a conclu sa présentation en rappelant que le changement résulte rarement de la seule force d'un argument logique ou de la présentation de preuves irréfutables à l'appui des changements requis, mais plutôt du caractère, de l'approche et de la crédibilité de ceux qui recherchent le changement, ainsi que de la réceptivité de ceux qu'ils cherchent à convaincre.



Les points saillants de la séance plénière

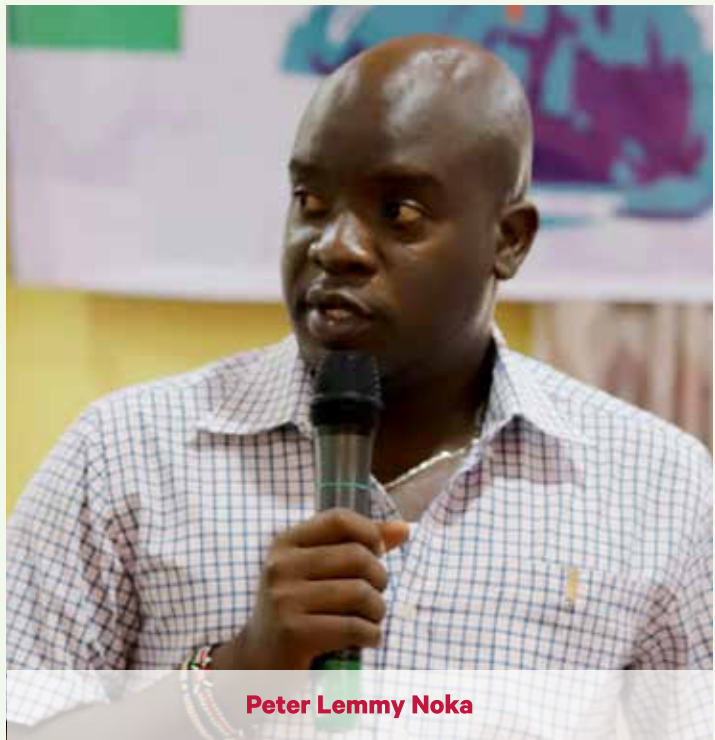
Les participants se sont accordés sur le fait que, pour permettre une organisation et un développement efficaces des réseaux dans un espace civique de plus en plus restreint, les bailleurs de fonds et les partenaires au développement doivent avoir des attentes réalistes envers les organisations et les réseaux de la Société Civile.

Il a également été souligné que le plaidoyer et la définition des objectifs doivent être guidés par le réalisme, en privilégiant les actions les plus faciles à mettre en oeuvre.

Une participante a souligné l'importance d'une analyse continue des membres et des membres potentiels du réseau pour assurer sa pérennité dans un espace civique de plus en plus restreint. Elle a noté que les réseaux deviennent très vulnérables dans un tel contexte et pourraient donc devoir identifier des alliés inattendus et se séparer d'anciens membres dont les intérêts ou la fiabilité pourraient avoir évolué.

Le partage d'expériences sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la collaboration avec le secteur de la sécurité pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes et les violences liées aux conflits (VLC)

Cette présentation a été faite par Peter Lemmy Noka de l'organisation EVE pour le développement des femmes, au Soudan du Sud. Il a souligné que l'ampleur réelle des VSS et des VLC au Soudan du Sud est incertaine. Il a cité des études qui indiquent qu'environ deux tiers des femmes et des filles ont subi des violences physiques et/ou sexuelles au cours de leur vie, tandis qu'environ la moitié ont subi des violences conjugales, et un tiers des femmes ont déclaré avoir subi des violences sexuelles de la part d'une personne autre que leur partenaire, souvent lors d'attaques ou de raids.



Peter Lemmy Noka

Peter a également présenté certaines des interventions mises en oeuvre par son organisation pour lutter contre les VSS au Soudan du Sud. Parmi celles-ci : la création de groupes d'engagement masculin (Adam) à Yei, Torit et Yambio, où des hommes ont été formés pour mener des campagnes contre les VSS ; L'octroi de fonds de démarrage aux survivantes de violences sexuelles et sexistes (VSS) pour lancer des activités génératrices de revenus afin d'atténuer ces violences, exacerbées par la dépendance économique envers les hommes, seuls pourvoyeurs de ressources ; l'utilisation d'émissions de radio et de spots publicitaires pour sensibiliser le public aux VSS ; la formation de jeunes (les femmes et les hommes) comme ambassadeurs contre les VSS ; et la création de groupes de travail communautaires de soutien par les pairs sur les VSS.

Parmi les meilleures pratiques partagées par Peter pour lutter contre les VSS au Soudan du Sud, on peut citer;

i

La mise en oeuvre partielle de l'Accord sur la Résolution du Conflit en République du Soudan du Sud (A-ARCSS), qui a permis de faire taire les armes dans certaines zones et de réduire les VSS liées au conflit.

ii

La création de tribunaux sociaux pour traiter les cas de VSS.

iii

L'augmentation du financement des communautés donatrices pour les programmes de lutte contre les VSS..

iv

Le développement de programmes nationaux de lutte contre les violences sexuelles et sexistes (NAPS) par l'armée (SSPDF) et la police (SSNPS). Ceci a conduit à la création de cours martiales chargées de poursuivre les violations commises par l'armée.

v

La mise en place de SPUS dans les dix États par le SSNPS pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes dans le pays.

Le Plaidoyer pour le renforcement de la responsabilité des acteurs locaux de la justice et l'amélioration de la qualité des services offerts aux communautés.



Cette présentation a été faite par Godelieve Manirakiza de l'Association des Femmes Rapatriées du Burundi (AFRABU). L'AFRABU est une ONG locale du Burundi qui vise à améliorer l'accès à la justice pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables.

Dans sa présentation, Godelieve a souligné l'importance cruciale d'une collaboration multisectorielle et multipartite, ainsi que des partenariats avec le gouvernement, pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes. Elle a indiqué qu'AFRABU avait adopté cette

avec les institutions gouvernementales, les collectivités locales, les organisations de défense des droits des femmes, des jeunes et des groupes minoritaires tels que les Batwa, les albinos et les personnes en situation de handicap. Il en a résulté une meilleure coordination des services de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, permettant un accès accru à la justice pour les groupes marginalisés. Le gouvernement a également introduit une nouvelle loi imposant la représentation des femmes à des postes non électifs au sein des collectivités locales afin de

garantir des politiques et des plans sensibles au genre pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes au niveau local.

Godelieve a toutefois souligné les lacunes importantes qui persistent dans la prise en charge des violences sexuelles et sexistes au Burundi, notamment : les frais juridiques élevés, les violations des procédures de gestion des cas de violences sexuelles et sexistes qui affectent l'accès à la justice, les barrières culturelles omniprésentes et la culpabilisation des victimes, la préférence généralisée pour les règlements à l'amiable, et le soutien psychosocial insuffisant ou inexistant pour les survivantes.

Elle a noté que l'un des principaux enseignements qu'elle entend appliquer au contexte burundais, tiré des enseignements partagés par les partenaires ougandais et congolais, est l'intégration du bien-être psychosocial dans la réponse et la gestion des violences sexuelles et sexistes.

Après les présentations et le débriefing, la séance de formation a été clôturée.

L'accès à la justice par le biais des cliniques juridiques ; bonnes pratiques et enseignements tirés.

La présentation a été faite par Elizabeth Kemigisha de FIDA-Ouganda. FIDA-Ouganda est une association de femmes avocates dont la mission est d'améliorer la condition féminine en utilisant le droit comme outil de transformation sociale.

Elizabeth a souligné que FIDA fournit une aide juridique aux femmes et aux enfants démunis, et parfois aux hommes vulnérables. Elle a mentionné que FIDA contribue également aux actions de plaidoyer visant à promouvoir la justice économique pour les femmes du secteur informel, notamment en influençant la budgétisation sensible au genre, en exigeant la responsabilité des entreprises et en plaidant pour des programmes de protection sociale destinés aux femmes travaillant dans ce secteur largement non réglementé. Concernant la justice économique, elle a ajouté que FIDA oeuvre également à la protection des droits fonciers des femmes, les aide à enregistrer leurs entreprises pour bénéficier des programmes économiques et défend les droits des femmes travaillant aux marchés.

Outre la justice économique pour les femmes, Elizabeth a informé les participants du travail de FIDA visant à fournir des services juridiques gratuits aux femmes et aux enfants par le

biais de cliniques juridiques. La présentation a porté sur les difficultés rencontrées dans la gestion de ces cliniques et sur les meilleures pratiques mises en oeuvre pour y remédier. Elle a indiqué qu'en raison du grand nombre de dossiers traités par les avocats travaillant dans les cliniques juridiques, l'épuisement professionnel et la fatigue sont fréquents. Pour y remédier, elle a mentionné que FIDA propose des formations aux femmes pour leur permettre de se représenter elles-mêmes. Cela favorise la pérennité du dispositif compte tenu de la longueur des procès et de l'arriéré de dossiers liés aux violences sexuelles et sexistes et aux affaires foncières.

Elle a également expliqué que FIDA investit massivement dans le renforcement des

compétences des étudiants en droit afin qu'ils gèrent des mini-cliniques juridiques pour fournir des conseils et une formation juridique aux populations des zones difficiles d'accès. Ces cliniques étudiantes contribuent à combler le manque de personnel dans la gestion des dossiers. Cependant, cette initiative présente une limite : les étudiants ne possèdent pas les certificats d'exercice requis pour plaider certaines affaires devant les tribunaux.

Une autre approche adoptée par FIDA pour

gérer l'arriéré judiciaire consiste à collaborer avec les magistrats afin de consacrer des journées entières au traitement des affaires de violences sexuelles et sexistes. Elizabeth a indiqué que cette approche a permis de réduire l'arriéré judiciaire, d'augmenter le nombre d'affaires de violences sexuelles et sexistes traitées et, dans certains cas, de restaurer la confiance dans le système judiciaire.

Pour remédier aux difficultés persistantes liées à la gestion des cliniques juridiques, Elizabeth a recommandé que les tribunaux accordent aux étudiants des permis de travail temporaires afin de leur permettre d'apporter leur soutien dans la gestion des affaires de violences sexuelles et sexistes. Elle a également exhorté le gouvernement à investir dans une aide juridique adaptée aux questions de genre et dans des espaces d'hébergement afin de réduire les coûts de fonctionnement des ONG.

En réponse à la présentation d'Elizabeth, Winnie, de la RDC, a salué les cliniques juridiques étudiantes comme une initiative novatrice et durable, digne d'être adoptée par les autres partenaires de Just Future qui oeuvrent pour renforcer l'accès à la justice pour les victimes de violences sexuelles et sexistes.

La Justice transitionnelle et rôle de la société civile pour garantir la responsabilité au nom des personnes les plus exclues: le cas de l'Ouganda: progrès, défis et enseignements..



Cette présentation a été faite par Kasande Sarah Kihika du Centre International pour la Justice Transitionnelle (CIJ). Elle a souligné qu'une Société Civile active et autonome est essentielle à l'efficacité des processus de justice transitionnelle. Elle a donné des exemples d'Amérique Latine et d'Afrique du Sud où la Société Civile a historiquement joué un rôle central dans le développement de la justice transitionnelle.

Elle a ensuite affirmé que le rôle de la Société Civile dans la promotion de la justice transitionnelle peut varier, allant de la contestation des versions "officielles" de l'histoire à la documentation du terrorisme et de la répression. Elle a mentionné des exemples

d'organisations de la Société Civile qui ont ouvert la voie dans ce domaine, notamment : le Centre de Documentation Cambodgien, la Fondation pour la mémoire Irakienne, le Centre de Documentation et de Recherche sur le Terrorisme Rouge Ethiope et le programme de documentation népalais sur les disparitions. Elle a expliqué que la Société Civile peut également contribuer à façonner le programme de

justice transitionnelle en matière de politiques et de droit par le biais : du lobbying et du plaidoyer ; du soutien aux mécanismes de justice transitionnelle pour répondre aux besoins des victimes ; en incitant les victimes à parler et à aider les enquêteurs ; en informant les victimes de leurs droits : la vérité, la

justice et les réparations ; en faisant pression sur le gouvernement pour qu'il agisse ; et en poursuivant la vérité, la justice et les réparations par le biais du plaidoyer et des actions en justice d'intérêt public.

Dans le contexte ougandais, a-t-elle déclaré, la Société Civile peut contribuer à la réalisation de la justice transitionnelle en : menant des actions de plaidoyer et de sensibilisation pour informer le public sur le processus et la politique de justice transitionnelle ; effectuant des recherches sur les demandes de justice des victimes ; organisant des consultations avec les victimes ; en documentant leurs expériences et en particulier celles dont la voix n'est généralement pas

entendue ; en transmettant les demandes de justice des victimes aux décideurs politiques ; en fournissant un soutien provisoire aux victimes vulnérables, par exemple un soutien psychosocial, l'accès aux soins de santé et un soutien aux moyens de subsistance ; en mobilisant et en soutenant les victimes pour qu'elles participent et influencent les différents processus de justice transitionnelle; en assurant un suivi continu de la mise en oeuvre des processus de justice transitionnelle conformément à la politique; et en plaidant pour des réformes juridiques, institutionnelles et sociales qui empêcheront la récurrence des abus passés.

Pour renforcer son rôle, Sarah a déclaré que la Société Civile devrait promouvoir activement le droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique, plaider en faveur d'un système éducatif qui encourage la

pensée ouverte et critique, la capacité de remettre en question le pouvoir, et exiger la suppression des obstacles juridiques qui imposent aux services de renseignement ougandais (SRI) le fardeau des procédures bureaucratiques.

Elle a souligné certains des défis auxquels la Société Civile ougandaise est confrontée

lorsqu'elle s'efforce d'exiger des comptes de justice transitionnelle. Parmi ces défis figurent : un espace restreint pour l'engagement de la Société Civile dans les processus de justice transitionnelle, un manque de volonté politique de s'engager véritablement en faveur d'un processus crédible et transparent, la lenteur de la mise en oeuvre de la politique de justice transitionnelle, et une compréhension limitée des concepts et des approches pratiques de la justice transitionnelle par certains acteurs clés des services

de renseignement et de la Société Civile. Elle a affirmé que « la réalisation de la justice transitionnelle ne sera pas possible tant que les problèmes structurels qui permettent les abus ne seront pas remis en question ».

En conclusion, Sarah a souligné qu'une approche idéale de la justice transitionnelle doit inclure le renforcement de la Société Civile et la création d'un environnement favorable lui permettant de jouer pleinement son rôle préventif, notamment en supprimant les obstacles juridiques qui limitent l'engagement civique. Elle a plaidé pour un système éducatif qui encourage la pensée libre et critique ainsi que la capacité d'analyser et de critiquer les politiques de l'État, et a insisté sur le rôle essentiel des nouveaux médias (les médias sociaux) pour diffuser des messages positifs et sensibiliser le public afin de prévenir les idées fausses et les préjugés qui alimentent la violence..



Le rôle des OSC dans le plaidoyer et la mise en oeuvre des mécanismes de justice transitionnelle



Gasper Amule

La troisième séance de la troisième journée était animée par Gasper Amule de la South Sudan Law Society (SSLS). Il a reconnu le rôle important joué par la Société Civile dans l'élaboration du programme de justice transitionnelle dans les accords de paix au Soudan du Sud. Il a déclaré: Le rôle de la Société Civile s'est étendu de la formation de réseaux tels que les Citoyens pour la paix et la justice (CPJ) et le Forum de la Société Civile du Soudan du Sud (SSCSF), qui ont agi comme des groupes de pression en faveur de la justice et de la réconciliation, à la conduite d'efforts de plaidoyer concertés pour

l'inclusion des femmes et des jeunes dans les pourparlers de paix.

Gasper a félicité le Groupe de travail de la Société Civile sur la justice transitionnelle au Soudan du Sud pour son rôle essentiel dans la mise en oeuvre des mécanismes de justice transitionnelle au Soudan du Sud, notamment grâce à : la sensibilisation à la justice transitionnelle, la documentation, l'autonomisation et les consultations communautaires, le soutien psychosocial aux survivants et le soutien technique au gouvernement, ainsi que la facilitation de forums de

dialogue entre les parties prenantes.

Il a indiqué que, grâce aux efforts du Groupe de travail de la Société Civile sur la justice transitionnelle, un chapitre sur la justice transitionnelle centré sur le citoyen a été inclus dans l'accord de paix du Sud-Soudan. Un programme de justice transitionnelle garantissant la participation et la représentation de la Société Civile au sein du Comité technique pour la mise en place de la Commission pour la vérité, la réconciliation et la guérison a également été adopté. Ce programme a permis à la Société Civile d'être représentée dans les mécanismes de mise en oeuvre de la paix, ce qui lui offre la possibilité d'influencer la responsabilité et l'impartialité dans les processus de justice transitionnelle.

M. Gasper a toutefois déploré le rétrécissement de l'espace civique, les ressources limitées, la méfiance et le manque de volonté politique pour mettre en oeuvre le programme de justice transitionnelle, autant d'éléments qui, selon lui, menacent d'anéantir les progrès réalisés en justice transitionnelle au Sud-Soudan.

Lors de la présentation des enseignements tirés, Gasper a souligné que le chemin vers

la justice transitionnelle est semé d'embûches et exige l'engagement et la persévérance, car ce sont les réseaux souples et flexibles qui résistent à l'épreuve du

temps et aux défis. Il a estimé que la collaboration avec les institutions gouvernementales est essentielle car elle élargit l'espace de participation citoyenne sur les questions sensibles, notant que le plaidoyer par la dénonciation publique contribue à réduire cet espace. Il a également

noté qu'un plaidoyer fondé sur des données probantes renforce le message et protège le messenger, insistant sur le rôle essentiel des experts locaux dans les efforts de plaidoyer. Il a également encouragé une analyse contextuelle régulière, une évaluation régulière, l'apprentissage et l'élaboration de stratégies pour aider la Société Civile à s'orienter dans un espace civique de plus en plus restreint.



Les points saillants de la séance plénière

En réponse à la présentation de Sarah, la question de l'utilisation parfois abusive de la réconciliation pour dissimuler et éviter de s'attaquer aux problèmes structurels qui confèrent du pouvoir à certains groupes et permettent les abus de pouvoir a été soulevée. La nécessité de bâtir la confiance avec les communautés, principalement celles historiquement exclues, et de s'attaquer à l'exclusion historique a donc été soulignée comme une étape importante dans la mise en place de processus de justice transitionnelle.

Generose a conseillé aux partenaires travaillant sur la justice transitionnelle d'élaborer collectivement une matrice des risques pour toutes leurs interventions

prévues afin d'évaluer le niveau de risque.

Les participants se sont également accordés sur le fait que les ressources des différents partenaires de Just Future devraient être traduites en anglais et en français afin de permettre de tirer des enseignements des meilleures pratiques des différents pays. Cette proposition faisait suite à la reconnaissance par les participants du fait que de nombreuses ressources sont disponibles entre les partenaires, mais qu'elles restent inexploitées. Il a également été suggéré de créer une adresse électronique de groupe pour faciliter la communication entre les partenaires.

Une approche multipartite pour la définition, la mise en oeuvre et le suivi d'un plan relatif à la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies : les stratégies de réussite et les principaux enseignements.

Cette session a été animée par Angela Nakafeero, commissaire à l'égalité des sexes et aux affaires féminines au ministère du Genre, du Travail et du Développement Social. Dans sa présentation, elle a donné un aperçu du processus d'élaboration du troisième Plan d'action national pour la mise en oeuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité, en précisant que ce

Plan d'action national avait été élaboré grâce à un processus inclusif et participatif impliquant toutes les parties prenantes clés, du niveau local au niveau national. Parmi les

participants figuraient des représentants de la Société Civile, d'organisations, notamment des organisations religieuses et confessionnelles, des médias, des organisations de défense des droits des femmes, des ministères et des services gouvernementaux, ainsi que des groupes minoritaires.

Angela a affirmé que l'élaboration et la mise en oeuvre du PNA III ont été guidées par les enseignements tirés de l'élaboration et de la mise en oeuvre du PNA I (2008-2010) et du NAP II (2011-2015). L'objectif général du PNA III, a-t-elle déclaré, est de garantir une paix et une sécurité durables grâce à une

participation significative accrue des femmes aux processus de paix et de développement. Les objectifs spécifiques sont les suivants: prévenir toutes les formes de violence et promouvoir la paix au sein des familles, des communautés et de la nation ; promouvoir une participation significative des femmes au leadership et à la gouvernance à tous les niveaux ; renforcer la capacité des femmes à atténuer et à prévenir les catastrophes naturelles et les conflits d'origine humaine ; et renforcer le mécanisme institutionnel et de coordination pour le programme Femmes, Paix et Sécurité à tous les niveaux.

Le PNA III de l'Ouganda comporte quatre résultats prioritaires;


GOAL
01

Toutes les formes de violence sont prévenues et les conflits sont résolus


GOAL
02

La bonne gouvernance renforcement à tous les niveaux


GOAL
03

L'Atténuation et la prévention des catastrophes naturelles et d'origine humaine

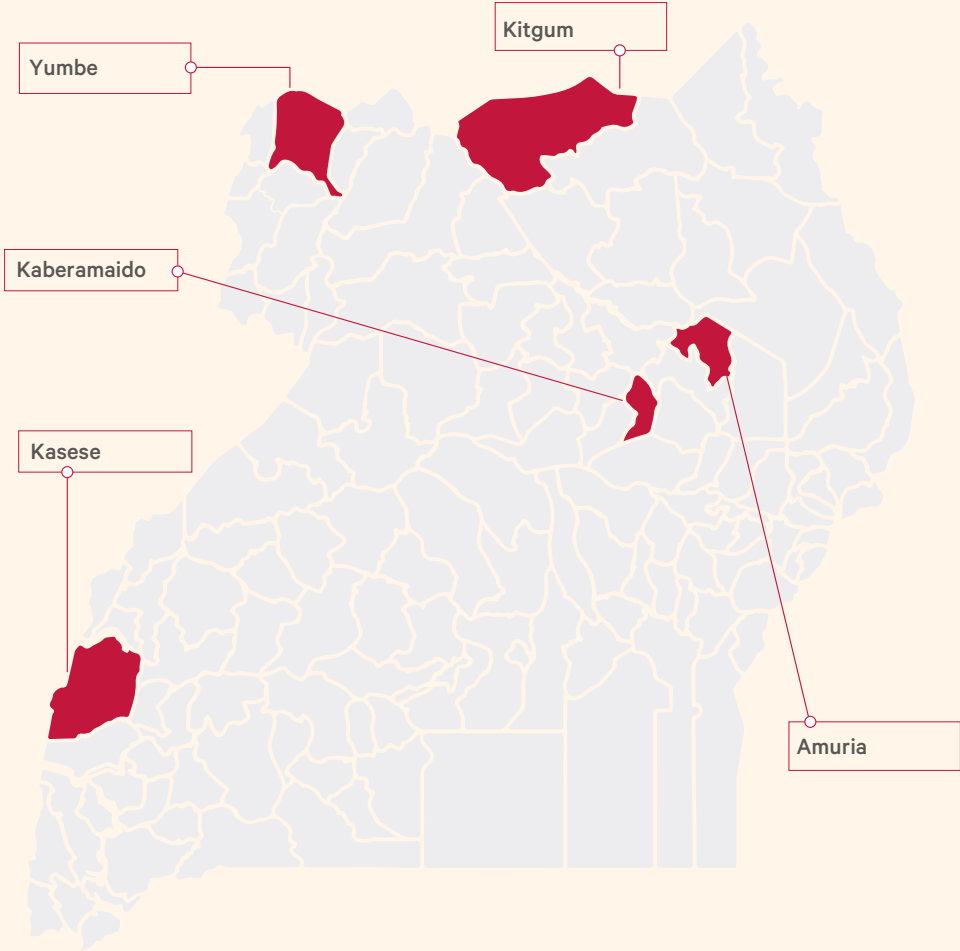

GOAL
04

Le renforcement des systèmes et structures de mise en oeuvre et de coordination du PNA

Les priorités du PNA III : les résultats prioritaires et à moyen terme



Angella a expliqué que, dans le cadre de la mise en oeuvre du PNA III, les partenariats intersectoriels et avec diverses parties prenantes, ainsi que la localisation, ont été privilégiés. Elle a cité les districts suivants : Amuria, Kasese, Yumbe et Kaberamaido et Kitgum qui ont déjà adapté le PNA au contexte local, permettant ainsi aux collectivités locales de se l'approprier. Des plans opérationnels ont également été élaborés par les ministères, les départements et les agences gouvernementaux compétents, notamment: l'UPDF, le MIA, le MOH, l'OPM et la Commission électorale.



La Commissaire a relevé les enseignements suivants tirés de l'élaboration et de la mise en oeuvre du PNA III:



Un changement intergénérationnel et réelle reposé sur la transformation des normes sociales qui alimentent la violence à l'égard des femmes et des filles, et sur l'adoption de valeurs, de perceptions et de pratiques favorisant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes:

ii

La résurgence des coups d'État (comme au Myanmar, en Haïti, au Tchad, au Mali et en Guinée), les processus électoraux violents (comme lors des élections de 2021 en Ouganda), les manifestations violentes (comme en Afrique du Sud) et le terrorisme constituent une menace pour les processus démocratiques et le programme Femmes, Paix et Sécurité (FPS). Elle a souligné la nécessité pour le Programme FPS de prendre en compte ces nouveaux défis et de s'y préparer en conséquence..

iii

La guerre biologique émergente représente une grave menace pour l'humanité. Elle a insisté sur la nécessité de prioriser les plans et les stratégies de réponse et de relèvement intégrant la dimension de genre et d'équité, c'est-à-dire la prévention et la réponse aux nouvelles tendances de violence sexiste et d'autonomisation économique des femmes, qui résultent de pandémies telles que la COVID-19..

iv

Les liens aux niveaux national, régional et international, ainsi que les collaborations multisectorielles et multipartites, sont essentiels à la réalisation du programme Femmes, Paix et Sécurité.



La mise en oeuvre locale de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies en partenariat avec les communautés, les groupes de femmes et les gouvernements locaux : le cas des femmes médiatrices à Yumbe, à Adjumani et à Kotido.

Cette présentation a été faite par Oroma Diana, de Peace Centre, et Elizabeth Yuol, médiatrice de paix à Adjumani. La présentation a porté sur les principaux enseignements tirés de la mise en oeuvre d'un projet visant à promouvoir la participation effective des femmes à la consolidation de la paix dans les districts de Yumbe, d' Adjumani et de Kotido.

Diana a noté que le projet avait enregistré des résultats notables, notamment;

i

Le renforcement des capacités des acteurs concernés (CEWER, OPM, OSC et les comités de paix) pour intégrer la perspective de genre et promouvoir les droits des femmes et des filles en situation de conflit, d'après-conflit et autres situations de crise.

ii

L'accroissement de la représentation des femmes et de leur participation significative aux négociations de paix formelles et informelles et à la planification du relèvement, y compris dans le contexte des réfugiés.

iii

Le renforcement des capacités de 563 structures clés de consolidation de la paix (le suivi des conflits, la médiation, l'analyse et le compte rendu des conflits, l'alerte précoce et la réponse aux conflits).



Elizabeth a évoqué l'impact du projet dans le camp de réfugiés de Nyumanzi, dans le district d'Adjumani. Elle a expliqué que Nyumanzi était un foyer de conflit avant que des efforts délibérés ne soient déployés pour impliquer les femmes dans le leadership et la consolidation de la paix. Cependant, grâce au projet, les femmes du camp ont été autonomisées pour influencer le changement et pour jouer un rôle de médiatrices dans les conflits. L'engagement des femmes dans la consolidation de la paix, par exemple, a renforcé la cohésion sociale au sein du camp, réduisant les conflits violents dans les communautés et entre les réfugiés et

les communautés d'accueil. Il a également permis de sensibiliser davantage aux dangers des grossesses adolescentes et des mariages forcés.

Au-delà de Nyumanzi, Diana a souligné que le projet a facilité la mise en place d'un Comité national de pilotage pour la paix opérationnel. Ce comité mène des actions de plaidoyer en faveur de l'adoption d'une politique nationale de paix. Elle a également indiqué que le projet a permis à la création de comités de paix de district fonctionnels et sensibles au genre, intégrant la dimension de genre dans la consolidation de la paix. Par exemple, elle a précisé que les programmes de désarmement au Karamoja ont intégré et soutenu le rôle des femmes dans l'alerte précoce et la prévention des conflits violents dans la région.

De la mise en oeuvre du projet, Diana a affirmé que plusieurs enseignements ont été tirés.

i

Que la voix des femmes touchées par les conflits soit essentielle pour bâtir une paix durable ; que le changement est possible et qu'il commence au niveau individuel.

ii

Que la consolidation de la paix est un processus, et non un événement. Cela signifie, selon elle, que la consolidation de la paix exige des interventions à long terme, collaboratives et holistiques.

iii

Qu'une communication efficace est essentielle pour prévenir les conflits violents et instaurer une paix durable.

iv

Qu'il est nécessaire de renforcer la résilience des communautés afin de réduire leur vulnérabilité aux chocs liés à l'insécurité alimentaire et aux changements climatiques.

v

Qu'un traumatisme constitue un problème majeur pour les réfugiés et les communautés d'accueil, exposés à une multitude de défis et de chocs. Des investissements sont nécessaires pour traiter les traumatismes de guerre si l'on veut que les communautés participent pleinement au développement.

vi

Il est impératif d'intégrer l'autonomisation économique aux activités de consolidation de la paix. La pauvreté accroît la criminalité, la traite des êtres humains, la prostitution et la vulnérabilité au VIH/sida.

Diana a conclu sa présentation en affirmant que la consolidation de la paix exige des efforts de la collaboration de la part de différents acteurs aux niveaux international, national, local et communautaire, ainsi qu'une implication délibérée des femmes dans les processus de paix.



Les points saillants de la séance plénière

Lors de la séance plénière, l'Ouganda a été salué pour son plan d'action de troisième génération visant à mettre en oeuvre le programme "Femmes, Paix et Sécurité". Les participants de la RDC ont convenu que l'Ouganda pouvait tirer de nombreux enseignements de son expérience d'élaboration et de mise en oeuvre de plans d'action.

L'un des participants a suggéré la nécessité d'établir des liens entre le programme "Femmes, Paix et Sécurité" et le programme « Jeunesse, Paix et Sécurité », estimant que les deux programmes se renforçaient mutuellement. Ce participant a également souligné que le programme « Femmes, Paix et Sécurité » devrait donner la priorité à une participation significative des jeunes femmes.

La santé mentale et le bien-être psychosocial des acteurs du développement dans les pays post-conflit : Les leçons tirées de l'expérience d'une travailleuse en santé mentale au sein du Refugee Law Project

Cette session a été animée par Kampogo Mary, une experte en santé mentale au Refugee Law Project. Dans sa présentation, elle a abordé la notion de santé mentale, ses principaux aspects, l'impact des conflits sur la santé mentale et le bien-être, ainsi que la nécessité de prendre soin de soi pour les défenseurs des droits de l'homme.

Elle a commencé par définir les concepts de la santé mentale et de bien-être mental, en proposant plusieurs définitions. Elle a notamment souligné que la santé mentale est un ensemble d'aspects physiques, sociaux et comportementaux : les sentiments, les pensées, la mémoire, les décisions, les croyances, les valeurs et les attitudes des individus. Elle a expliqué plus en détail que le bien-être mental correspond à la façon dont une personne se sent bien dans sa peau et dans sa vie, ajoutant que la santé mentale englobe les dimensions émotionnelle, cognitive et sociale, et qu'elle détermine les sentiments, les pensées et les relations à nous-mêmes et aux autres. Elle a également comparé le bien-être mental à notre



perception de nous-mêmes et à notre capacité à vivre notre vie au plus près de nos aspirations, soulignant qu'un bien-être mental épanoui est associé à l'épanouissement de notre plein potentiel, au développement de relations solides et à la réalisation d'activités que nous jugeons importantes et utiles.

Elle a révélé qu'il n'y a pas de santé sans santé mentale, et qu'une bonne santé physique favorise une bonne santé mentale, et inversement. Elle a également souligné que les troubles mentaux

représentent 30 % de la charge de morbidité non mortelle et que l'économie mondiale perd environ 1 000 milliards de dollars par an en productivité à cause de la dépression et de l'anxiété. Elle a aussi noté que les conflits, les guerres et l'insécurité constituent un risque majeur pour la santé mentale, précisant qu'environ une personne sur neuf dans les zones de conflit souffre d'un trouble mental modéré à grave.

Elle a conseillé aux défenseurs des droits de

l'homme de prendre conscience de leur propre humanité lorsqu'ils travaillent dans des contextes de conflit afin de réduire les risques d'épuisement professionnel. Elle a averti que travailler dans des zones postconflit peut engendrer chez les défenseurs des droits de l'homme un traumatisme vicariant, une fatigue de compassion et un épuisement professionnel. Malheureusement, la santé mentale est souvent négligée dans la planification des interventions.

Elle a donc recommandé que les soins personnels des défenseurs des droits de l'homme soient délibérément planifiés et intégrés aux programmes de consolidation de la paix. Elle a également insisté sur la nécessité pour les défenseurs des droits de l'homme de prendre soin d'eux-mêmes et de se traiter avec autant de bienveillance qu'ils traitent les autres. Elle a précisé que l'objectif de ces soins personnels est d'améliorer et de maintenir le bien-être individuel et de renforcer le fonctionnement.

En conclusion, elle a invité les participants à réfléchir à quatre questions;

- Quels programmes de santé mentale votre organisation propose-t-elle et quelle est leur importance?
- Quelle est l'importance des programmes de santé mentale dans votre pays?
- Votre pays dispose-t-il d'une politique de santé mentale ? En connaissez-vous le contenu?
- Connaissiez-vous le budget affecté à la santé mentale dans votre pays?

Elle a conclu en mettant en garde contre le fait que, lorsque nous cessons de prendre soin de nous-mêmes, nous ne pouvons plus prendre soin des autres.

Les points saillants de la séance plénière

Les participants ont exprimé leur satisfaction générale quant à la séance, soulignant que la culture africaine valorise la résilience, un terme parfois utilisé à tort pour désigner la souffrance et le travail sans se soucier de son bien-être. La proposition d'intégrer les soins personnels dans les programmes de consolidation de la paix a donc été unanimement saluée par les participants.

L'un d'eux a demandé que les informations relatives au financement des soins personnels des défenseurs des droits de l'homme soient partagées avec les partenaires de Just

Future, car la plupart des partenaires et des donateurs au développement n'autorisent pas l'utilisation de fonds pour des activités de soins personnels. Ce participant a également plaidé pour une plus grande flexibilité de la part des donateurs afin de permettre le financement d'activités de bien-être pour les défenseurs des droits de l'homme.

En réponse, le Fonds d'action urgente a été cité parmi les bailleurs de fonds flexibles pour les activités visant à promouvoir les soins personnels et le bien-être mental des défenseurs des droits de l'homme.

Seance 2 : La Collecte de fonds pour une paix et une sécurité inclusive

Cette session était animée par Jean Kemintare de l'UAF-Afrique. Elle a brièvement présenté l'UAF, expliquant que le Fonds d'action urgente (UAF) collabore avec des mouvements de femmes du monde entier pour soutenir les défenseuses des droits de l'homme qui s'efforcent de créer une culture de justice, d'égalité et de paix. Elle a indiqué que l'organisation s'engage à catalyser le changement, les mouvements féministes et l'organisation de base grâce à l'octroi rapide de subventions, au plaidoyer et à la création d'alliances.

Elle a expliqué que les subventions de l'UAF visent à soutenir les défenseuses des droits de l'homme, à lutter contre les violences sexuelles et reproductives et sexistes, à renforcer la justice économique (par exemple, l'accès aux ressources productives comme la terre), à alléger la charge des soins, à plaider pour une réforme des politiques macroéconomiques et à créer des emplois sûrs pour les femmes, ainsi qu'à soutenir l'action climatique et la justice environnementale.

Jean a partagé quelques conseils avec les participants pour assurer une mobilisation réussie. Il est nécessaire de clarifier les valeurs, les objectifs, les publics cibles, a-t-elle déclaré et le changement spécifique que les interventions pour lesquelles des fonds sont

collectés visent à atteindre. Elle a également conseillé aux participants de bien connaître leur public et d'adapter leur discours. Elle a recommandé que le message soit clair, concis et direct.

Il a en outre été conseillé aux participants d'investir massivement dans le développement des relations, ce qu'elle a appelé la construction du capital social. Elle a également insisté sur le professionnalisme, par exemple, en rendant compte en temps voulu, en communiquant en cas de difficultés et en demandant un soutien pour renforcer les systèmes lorsque cela est nécessaire. Dans le cadre du développement des relations, elle a également encouragé la sensibilisation des donateurs, ce qui pourrait impliquer l'organisation de réunions pour les tenir informés, même lorsque cela n'est pas obligatoire. Elle a souligné la nécessité d'accroître la visibilité, car cela attire les donateurs.

La deuxième présentation sur la mobilisation des ressources a été présentée par Lisa Dardis d'ONU Femmes. Sa présentation a porté sur la définition et les types de mobilisation des ressources, les points importants à connaître lors de la préparation d'une proposition, la compréhension des besoins et des priorités des donateurs; les réalités et les stratégies de

mobilisation des ressources; et les exemples de subventions.

Lisa a expliqué que la mobilisation des ressources désigne l'ensemble des activités entreprises par une organisation pour obtenir de nouvelles ressources financières, humaines et matérielles afin de faire progresser sa mission. Elle a souligné qu'une bonne stratégie de mobilisation des ressources doit viser à créer des différentes sources de financement, car une dépendance excessive à l'égard des donateurs/subventions d'une seule source est risquée et doit être évitée. Elle a encouragé les partenaires de Just Future à diversifier leurs sources de financement, réitérant l'importance de solliciter des différents « types » de donateurs. Elle leur a également conseillé d'[élaborer] un plan de contingence au cas où un donateur se retirerait.

Linda a également identifié une liste d'exigences clés pour la mobilisation des ressources. Celle-ci comprenait: (i) un plan stratégique/une vision pour l'organisation; (ii) une capacité de gestion financière et administrative (un système comptable, un approvisionnement, des contrôles internes). Ce document comprend: les rapports/stratégies pour la pérennisation des résultats, le code de conduite, le cadre anti-

fraude, le cadre d'évaluation environnementale stratégique, l'organigramme et le CV du personnel clé, ainsi que des références (les personnes/donateurs pouvant attester de la performance de l'organisation). Elle a souligné que le développement des capacités du personnel et de l'organisation est essentiel à la réussite de la mobilisation

des ressources.

À ce sujet, elle a noté la nécessité d'une analyse SWOT de l'organisation et de son personnel afin d'identifier les forces et les faiblesses nécessitant un renforcement des capacités (la communication et la visibilité, le suivi et l'évaluation, la rédaction de rapports, etc.). Linda a également insisté sur l'importance de la veille sur les donateurs, qui peut inclure une analyse de l'environnement, du paysage des donateurs, de leurs priorités, des subventions disponibles dans un pays donné et du secteur privé. Elle a indiqué que cela peut être réalisé grâce au réseautage, à l'engagement auprès des donateurs potentiels et à l'établissement de relations de confiance avec les responsables gouvernementaux locaux, qui peuvent servir de référence pour le travail accompli et rassurer les donateurs. Elle a également conseillé aux participants d'envisager de nouer des contacts avec d'autres ONG afin d'apprendre d'elles et de saisir les opportunités de propositions conjointes.

Lors de la préparation d'une proposition, Linda a conseillé aux participants de se renseigner sur le programme de subvention et le donateur, et d'adapter systématiquement leurs demandes en conséquence. Elle a précisé que les propositions devaient inclure un budget clair, une délégation des responsabilités, un plan de suivi et d'évaluation, des éléments de pérennité, des références et une démonstration des résultats de l'organisation. Elle a ensuite insisté sur la nécessité de comprendre les besoins des donateurs, conseillant aux ONG d'établir une relation de confiance avec eux, de se renseigner sur leurs stratégies et leurs plans, de se familiariser avec leurs attentes de gestion des subventions et de démontrer leur préparation, de présenter les résultats de leur travail et leurs rapports aux donateurs, de faire preuve de volonté d'apprendre, d'évoluer et de collaborer avec d'autres organisations, d'être réactives et accessibles en cas de problème ou de retard dans le programme, de maintenir leur crédibilité, de reconnaître leur soutien, d'inviter les donateurs à visiter les programmes et les événements, d'organiser des événements personnalisés tels que des "petits-déjeuners d'affaires", et d'envoyer des lettres de remerciement.

S'exprimant sur la mobilisation, Linda a souligné la nécessité de prendre en compte les réalités du terrain et d'élaborer des stratégies pour les gérer.

Par exemple, elle a indiqué à JUST FUTURE qu'il est plus facile d'obtenir des fonds pour un événement ponctuel que pour un programme durable à long terme. Elle a donc conseillé aux partenaires d'élaborer un programme global à long terme, mais de le découper en segments plus petits afin de rechercher des financements pour chaque segment, auprès des mêmes sources ou parfois de sources différentes.

Une autre réalité est que la plupart des donateurs imposent de nombreuses conditions

aux fonds qu'ils fournissent, ce qui peut en restreindre l'utilisation. Pour gérer cette situation, elle a conseillé aux partenaires de comprendre la nécessité de ces conditions en se mettant à la place des donateurs. Elle leur a demandé de toujours communiquer clairement leurs besoins et, si nécessaire, de trouver un terrain d'entente avec le donateur afin de faire des concessions.

La troisième réalité est que les malversations et les fraudes commises par certaines ONG ternissent l'image de l'ensemble du secteur, engendrant la méfiance et l'incompréhension. Elle a donc conseillé aux partenaires de développer un professionnalisme affirmé au sein de leur personnel et de mettre en place des politiques visant à atténuer la fraude et d'autres difficultés telles que l'exploitation et les abus sexuels.

Le dernier constat partagé par Linda était que les donateurs basés dans les pays à revenu élevé, membres de l'OCDE ne peuvent pas, et ne veulent pas, financer les petites ONG. Pour pallier ce problème, elle a recommandé que, dans la mesure du possible, les ONG locales constituent une coalition de partenaires, incluant d'autres ONG, des universités, des instituts de recherche, etc., qui apportent des expertises et des connaissances diverses, et couvrent des zones d'intervention et des communautés bénéficiaires plus vastes.

Parmi les autres conseils de Linda concernant la mobilisation des ressources;

i

Que tous les membres du personnel d'une ONG consacrent une partie de leur temps à la collecte de fonds, chacun se chargeant de différents aspects du processus: la rédaction de propositions, la recherche et l'entretien de relations avec les donateurs, la négociation, la rédaction de rapports, etc.

ii

Pour se démarquer de la concurrence, elle a conseillé aux ONG de mettre en avant les spécificités et l'originalité de leurs programmes/projets, les nouvelles approches qu'elles ont mises en oeuvre, de réaliser une analyse SWOT de leur organisation et d'élaborer une vision d'ensemble avec d'autres ONG, illustrant ainsi une offre de services et de projets complète et diversifiée.

En conclusion, elle a conseillé aux ONG locales de diversifier leurs sources de financement afin de ne pas être perçues comme de simples « agents » d'un donateur, d'entretenir des relations saines et équilibrées avec les donateurs et de faire preuve de stratégie quant au moment opportun pour mettre en avant leur soutien. Elle a également insisté sur la nécessité de maintenir de bonnes relations avec les autorités locales et les communautés afin de prévenir tout malentendu.

Elle a terminé sa présentation en partageant des exemples de subventions que les participants du programme « Just Future » peuvent envisager. Il s'agissait notamment de;

1

Le Programme de microfinancements de la Banque mondiale

2

Le soutien de l'UE aux OSC, incluant désormais un financement de base. En cours d'élaboration du prochain cycle de financement https://ec.europa.eu/info/funding-tenders_en

3

Le Fonds Femmes, Paix et Humanitaire (WPHF) - <https://wphfund.org/>

4

Les Subventions de partenaires bilatéraux - par exemple, GIZ (Pays-Bas), USAID

5

Les Subventions de fondations - Fondation Bill & Melinda Gates, ressource utile: 5e rapport de l'OCDE sur la philanthropie au service de l'égalité des sexes https://www.oecd.org/development/networks/Final_Gender_WG_Policy_Note_7319.pdf

6

Le Secteur privé

Les points saillants de la séance plénière

Les participants ont remercié les présentateurs pour leurs exposés pertinents et ont unanimement reconnu l'importance des sessions pour les participants.

Un participant a toutefois exprimé son inquiétude quant à la culture, chez certains membres du personnel des organisations donatrices, d'attendre des pots-de-vin de la part des ONG locales qui reçoivent des subventions. Il a également été constaté que les organisations internationales et les agences des Nations Unies mettent en oeuvre des activités au lieu d'apporter leur soutien aux ONG locales. Selon les participants, cette

situation a modifié le paysage du financement, réduisant ainsi les ressources disponibles pour les organisations locales.

En réponse, Linda a expliqué que les pots-de-vin sont illégaux et constituent un délit. Elle a toutefois mis en garde les ONG contre les représailles lorsqu'elles signalent de tels actes. Elle a également reconnu les préoccupations liées à l'intervention des organisations internationales dans la mise en oeuvre et a recommandé un dialogue entre les organisations internationales et les organisations nationales pour aborder cette question.

Les recommandations clés du stage.

i

Il est essentiel de tirer parti des approches descendantes et ascendantes dans la consolidation de la paix: les acteurs de la paix devraient développer et renforcer la collaboration avec les différents acteurs aux niveaux international, national, local et communautaire. Par exemple, la collaboration étroite avec les organisations et les groupes de défense des droits des femmes, ainsi qu'avec les chefs culturels et religieux, a été citée comme essentielle pour renforcer la prise en compte du genre au sein du système de justice informel, qui joue un rôle central dans le traitement des cas de violences sexuelles et sexistes. De même, la collaboration avec les ministères et les agences gouvernementales a été jugée essentielle pour combler les lacunes de services et d'accès à la justice pour les victimes de violences sexuelles et sexistes.

ii

Adopter des approches transformatrices d'égalité des sexes: Les participants ont été encouragés à adopter des approches visant à transformer les normes sociales négatives qui perpétuent les inégalités de pouvoir et de privilège entre les femmes, les hommes, les filles et les garçons afin de lutter contre le fléau des violences sexuelles et sexistes.

iii

Adopter des approches sensibles aux conflits dans le plaidoyer, l'aide humanitaire et la consolidation de la paix: Les participants ont été mis en garde contre le recours systématique à des approches conflictuelles dans le plaidoyer et encouragés à explorer des approches sensibles aux conflits afin de minimiser le risque que leurs interventions n'exacerbent la dynamique des conflits ou ne mettent en danger leur survie et la sécurité de leur personnel dans un contexte fragile et touché par un conflit.

iv

Intégrer les soins personnels dans la programmation: Il a été recommandé aux défenseurs des droits de l'homme de planifier et d'intégrer intentionnellement les soins personnels dans la programmation de consolidation de la paix afin de réduire le risque d'épuisement professionnel. Les participants ont convenu que prendre soin de soi est un élément crucial pour pérenniser l'activisme et ont fait appel aux donateurs et aux partenaires au développement à faire preuve de flexibilité afin de financer des activités de bien-être pour les défenseurs des droits de l'homme.

v

L'élaboration d'une matrice des risques: les acteurs de la paix intervenant dans des contextes de conflit ont été invités à prioriser l'élaboration d'une matrice des risques pour leurs interventions planifiées. Cette matrice permettra d'identifier les risques liés aux conflits sociaux et de mettre en place des mesures d'atténuation adéquates. Elle servira également de base à un suivi continu du contexte et à la préparation des stratégies de réponse nécessaires.

vi

Les ressources des différents partenaires de l'initiative "Just Future" devraient être traduites en anglais et en français afin de faciliter l'accès aux informations importantes et aux enseignements tirés des meilleures pratiques dans les différents pays.

Les remarques finales

Le stage d'apprentissage et d'échange s'est conclu par les remerciements de Proscovia Nakaye du Peace Centre et de Winnie de CORDAID. Elles ont remercié les participants pour leur participation et le partage ouvert de leurs expériences. Ils ont encouragé les partenaires du programme « Just Future » à adopter et à mettre en pratique les enseignements tirés du stage dans leurs pays respectifs, afin de consolider les acquis obtenus jusqu'à présent et de faire progresser la vision du programme.



Women's International Peace Centre

Amplifying Women's Voice and Power

© Women's International Peace Centre, 2024
Tous droits réservés

La Directrice générale

Women's International Peace Centre
Plot 1467, Church Road, Bulindo, Wakiso
P. O. BOX 4924, Kampala, Uganda

Tel: +256-414-698684

Courriel: program@wipc.org

Site web: www.wipc.org

ISBN 978-9970-24-372-3



9 789970 243723